

DÉCRYPTAGE

WEALTH ASSET MANAGEMENT

INVESTISSEMENT ESG : MIEUX COMPRENDRE LES CRITÈRES EXTRA-FINANCIERS

En 2021, DWS, filiale de la Deutsche Bank, acteur incontournable dans l'industrie de la gestion d'actif, faisait la une de la presse internationale. Son tort ? Avoir surévalué le poids de ses encours intégrant des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance)ⁱ. Ce scandale a relancé le débat autour de la sincérité des acteurs de l'industrie financière dans leurs engagements extra-financiers.

ESG : DEUX FRANÇAIS SUR TROIS N'EN ONT JAMAIS ENTENDU PARLER

Dans sa cinquième édition, l'étude Les Français et la Finance Responsable réalisée pour le compte du FIR (Forum pour l'investissement responsable) et publiée en septembre 2022, indique que 65% des Français interrogés n'ont jamais entendu parler de l'investissement socialement responsable (ISR)ⁱⁱ. L'AMF relève également que près de 56% des Français ne connaissent pas la signification du terme ESGⁱⁱⁱ.

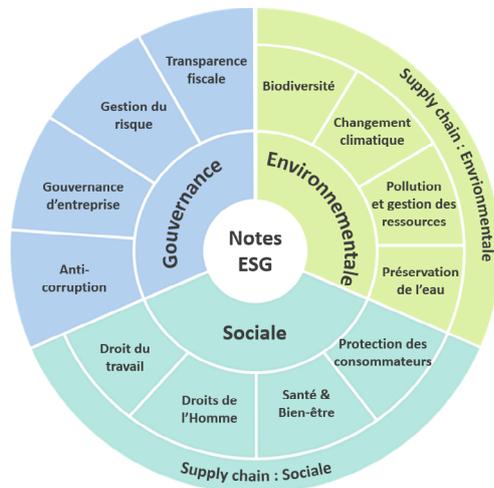
Même si l'étude souligne que ces chiffres tendent à s'améliorer, la profusion des termes liés à la finance verte amène un nécessaire besoin de clarification.

PARTICIPER À L'EFFORT D'ACCULTURATION DE LA FINANCE VERTE

Nous assistons ces trois dernières années à un effort d'acculturation du monde financier à ces nouveaux concepts. Il nous paraît important d'y participer en prenant le temps de (re)définir quelques termes de base afin de fournir une bible à nos lecteurs. Aussi quelques termes régulièrement repris méritent d'être clarifiés.

- **Investissement socialement responsable (ISR)** : Selon le site du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, l'ISR est « une application au domaine de l'investissement financier de la notion de développement durable (...) elle rassemble toutes les démarches qui consistent à intégrer des critères extra-financiers c'est-à-dire concernant l'environnement, les questions sociales, éthiques et la gouvernance dans les décisions de placements et la gestion de portefeuilles »^{iv}.

- **Critères ESG (Environnementaux, Sociaux, Gouvernance) :** ces critères font référence aux dimensions utilisées pour mesurer la soutenabilité et l'impact éthique d'un investissement dans une société. Les critères ESG sont des données prises en compte par les sociétés de gestion lors de la construction de leur portefeuille, comme :



En résumé, l'ISR est une philosophie à travers laquelle les investisseurs tendent à financer des entreprises et/ou des projets ayant des impacts positifs d'un point de vue environnemental et social. L'approche par les analyses de critères ESG est l'outil de mesure leur permettant l'application concrète de leur politique d'investissement.

- **Le greenwashing (ou écoblanchiment) :** désigne une pratique consistant à présenter l'image d'une entreprise ou d'une organisation vers un positionnement écologique alors qu'en pratique ses activités ne préservent pas l'environnement. Il correspond donc à une communication abusive voire mensongère qui se produit :
 - lorsqu'il existe un décalage entre les ambitions affichées dans la politique ISR et la réalité plus contrastée qui est mise en place dans les grilles d'analyse des critères ESG ;
 - les critères ESG utilisés ne sont pas liés à des métriques « science-based » (reconnues par des études scientifiques).

UN BREF APERÇU DE NOTIONS RÉGLEMENTAIRES

Afin d'établir une transparence dans les pratiques ESG des acteurs financiers tout en aidant les investisseurs à disposer d'une information comparable, l'Union européenne s'est dotée, dans les dernières années, d'un arsenal réglementaire. On peut notamment citer :

- **La réglementation SFDR** (Sustainable Finance Disclosure Regulation) qui a pour objectif de renforcer les obligations de transparence applicables aux acteurs qui commercialisent leurs produits financiers en prodiguant des conseils d'investissement. Ils doivent publier des informations institutionnelles relatives aux politiques générales adoptées dans leurs processus de décision d'investissement et de conseils ainsi que des informations relatives aux produits, pour ceux d'entre eux présentant des caractéristiques extra-financières⁵.
- **Les PAI « Principle Adverse Impact »** (en français PIN « Principales Incidences Négatives ») : constituent un ensemble d'indicateurs (15 obligatoires et 33 optionnels), détaillés dans les RTS (Regulatory Technical Standards) associés

au règlement SFDR, permettant d'évaluer les incidences négatives en matière de durabilité. Le rapport des critères d'examen technique est un document complémentaire précisant l'application du règlement SFDR dans un cadre pratique^{vi}.

- **La taxonomie verte européenne** (ou European Green Taxonomy) : système de classification des activités économiques permettant d'identifier celles qui sont durables, en vertu de 6 objectifs environnementaux. Véritable « boussole environnementale », elle a été lancée par la Commission européenne en 2020 et revue début 2023 pour simplifier et standardiser l'analyse sectorielle effectuée par les investisseurs.

Les 6 objectifs environnementaux de la taxonomie européenne



- **Actes délégués MIFID II « ESG »** : généralisés depuis début 2023, ce complément aux exigences MiFID II, oblige les conseillers et distributeurs de produits financiers à recueillir auprès de leurs clients leurs préférences en matière de durabilité^{viii} en leur faisant préciser notamment

Repartir de ces bases nous semblait légitime, afin d'aider les lecteurs à s'approprier ces concepts. Seule leur compréhension en favorisera l'adoption, prérequis indispensable pour permettre un fléchage en confiance des épargnants vers des placements en investissements responsables.



Nos équipes d'experts Wealth & Asset Management accompagnent l'ensemble des directions de la banque privée et de l'asset management dans leurs projets de transformation et de digitalisation.

POUR ALLER PLUS LOIN, CONTACTER NOS EXPERTS



Jean-Paul Farrugia, Manager senior
jean-paul.farrugia@tnpconsultants.com



Charles Burnel, Manager
charles.burnel@tnpconsultants.com

Sources :

ⁱ[La chute de DWS, filiale de Deutsche Bank, pour greenwashing aggravé et fausses allégations ESG 1](#)

ⁱⁱ[Les Français et la finance responsable](#)

ⁱⁱⁱ[Les Français et les placements responsables](#)

^{iv}[L'investissement socialement responsable](#)

^v[Qu'est-ce que la réglementation SFDR ?](#)

^{vi}[Vos préférences en matière de développement durable : ce qui change pour vos placements](#)

^{vii}[La taxonomie verte européenne](#)

^{viii}[La directive MIF II et les préférences ESG : un changement de paradigme en Europe ?](#)

TNP¹

ACCÉLÉRATEUR DE PERFORMANCE

© TNP Consultants – 31 rue du Pont, 92200 Neuilly-sur-Seine

Tél. : 01 47 22 43 34 – E-mail : contact@tnpconsultants.com

www.tnpconsultants.com